MAIRIE de COGNIN-LES-GORGES 38470

<u>COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Séance du 01 juillet 2013</u>

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MOURRE.

Excusés: C. LAUDE et P. MELGAREJO.

1/ Modification du POS

M. le Maire donne le résultat de la consultation pour la modification N°3 du POS suivant le cahier des charges élaboré avec le concours du CAUE et de la DDT.

Sur 10 bureaux d'étude consultés, 4 ont répondu et 6 se sont excusés. L'ouverture a donné les résultats suivants :

- EPODE (Chambéry) : Alexandra Trasbot :

- tranche ferme : 4 130 €HT, - tranche conditionnelle : 10 175 €HT ;

- ALPICITE (Embrun) : Nicolas Breuillot :

- tranche ferme : 6 033 €HT,
- tranche conditionnelle : 9 400 €HT ;

- FOLIA (Lyon) : Stéphanie Courant :

tranche ferme: 8 500 €HT,
tranche conditionnelle: 15 400 €HT;
LOUP ET MENIGOZ (St-Baldoph): Sabine Ménigoz:

tranche ferme : 9 400 €HT,
tranche conditionnelle : 18 320 €HT.

Le cabinet EPODE, moins-disant, est retenu avec une première réunion le 24 juillet pour une fin de travail en décembre.

2/ Achat de logiciel

Suite à une réunion avec le Trésor Public et les secrétaires de Mairie où leur a été exposée la dématérialisation de tous les actes administratifs, M. le maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Berger-Levrault, prestataire actuel pour les logiciels communaux de comptabilité. Afin d'anticiper cette évolution, la commune décide d'acheter le nouveau logiciel e.magnus pour le prix de 3 490 €HT, plus deux options de 90 €et 96 €HT.

3/ Emploi d'été

Le Conseil Municipal décide d'embaucher Kévin Martinez un mois cet été afin de seconder les employés actuels pendant leurs vacances respectives, avec un salaire du Smic minoré de 20 % (- 17 ans).

4/ Rapport annuel sur le prix de l'eau et de l'assainissement

M. Le Maire présente à l'assemblée le rapport élaboré par la Régie intercommunale ; rapport très complet approuvé à l'unanimité.

5/ Achat d'une épareuse

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal pour l'achat d'une épareuse. Les avis sont partagés sur l'achat d'un tel matériel. Avant de se décider, une commission restreinte est nommée pour voir les matériels concernés, ainsi que d'autres éventuellement, en concertation avec l'employé communal.